

DEC162511INEE

Décision portant nomination de M. François Renaud aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC142518INEE du 28 novembre 2014 portant nomination de M. François Renaud aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC142518INEE du 28 novembre 2014 est modifiée comme suit

Article 2

Monsieur François Renaud, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, Directeur adjoint de l'UMR 5290 « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle » (MIVEGEC), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet de renforcer, valoriser et structurer, au sein de l'INEE, les recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'Ecologie de la santé.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Renaud demeure affecté à l'UMR 5290 MIVEGEC – Centre IRD – 911 avenue Agropolis – BP 64501 – 34394 Montpellier Cedex 5.

Article 3

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, Monsieur François Renaud percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs